

Division / Service :

N/Réf :

Objet :

DRH/N° 27 /2016.
Décision d'appel aux candidatures

RESSOURCES HUMAINES

1/2

Décision d'appel aux candidatures

Le Directeur Général de la Régie Autonome Multi Services d'Agadir ;

- Vu le Décret n° 2-64-394 du 22 Joumada I 1384 (29 Septembre 1964) relatif aux Régies Communales dotées de la personnalité Civile et de l'Autonomie Financière;
- Vu la Loi n° 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes, promulguée par le Dahir n° 1-03-195 du 16 ramadan 1424 (11 novembre 2003).
- Vu la Circulaire n° 24/2012 du 06 Hija 1433 (22 Octobre 2012) de Monsieur Le Chef du Gouvernement, fixant les conditions et modalités d'organisation des concours de recrutement dans les emplois publics;
- Vu le statut du Personnel, des Entreprises de production, de transport et distribution d'électricité au Maroc;
- Vu la loi cadre 2016 de la RAMSA.

Décide:

Article 1:

Lancer un appel aux candidatures pour le recrutement, à la catégorie 12, d'un (1) Ingénieur d'Etat en Génie Electrique (Option: Automatique et Informatique industrielle).

Article 2: Conditions exigées

- Etre de nationalité marocaine.
- Etre âgé au 31/12/2016 de 18 ans au moins et de 40 ans au plus.
- Etre titulaire du diplôme susmentionné.

Article 3: Dossier de candidature:

- Lettre de motivation.
- Curriculum vitae (CV) actualisé+Photo récente.
- Photocopie de la carte nationale d'identité.
- Copie légalisée du Baccalauréat.
- Copie légalisée du diplôme (joindre l'attestation d'équivalence légalisée pour les diplômes étrangers ou privés).

Les demandes de candidatures doivent être envoyées obligatoirement par voie postale à l'adresse suivante :

RAMSA
Division des Ressources Humaines
Rue 18 Novembre Q.I Agadir,
B.P 754.

- Les candidats intéressés doivent mentionner la spécialité objet de l'appel à candidature sur le recto de l'enveloppe.
- Les dossiers de candidatures doivent parvenir à la Régie au plus tard **le 10 juin 2016** date limite de réception.
- Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération de même que les demandes envoyées par e-mail ou par fax.
- Les candidats remplissant les conditions requises seront convoqués pour passer un concours écrit.
- Les meilleurs candidats retenus à l'écrit seront convoqués pour subir un entretien oral.
- Les dates et lieux des concours seront communiqués ultérieurement.

②

LE DIRECTEUR GENERAL



Ahmed OUKKAS